13 juin 1992 : François Mitterrand au sommet de la Terre à Rio.

➢ *D'après ce discours, quels étaient les enjeux géopolitiques des questions environnementales à la fin du XX^e siècle ?*

[...] Notre terre souffre à la fois des rigueurs des climats et des fureurs des hommes, on n'apaisera pas les unes sans maîtriser les autres. Mais comment définir notre tâche ? Elle est d'imaginer et de mettre en oeuvre un mode de croissance et de développement au Nord comme au Sud qui préserve et qui restaure dans la biosphère comme dans chaque région de la planète l'environnement nécessaire aux diverses formes de la vie. Environnement et développement vont de pair. Essayons donc de distinguer les objectifs qui guideront notre action. J'en vois quatre :

- D'abord, mieux connaître notre planète, à commencer par la biosphère qui constitue un préalable. Beaucoup d'entre vous ont réalisé chez eux d'utiles expériences pour contribuer à la réflexion commune. J'indiquerai qu'en 1989, la France a demandé l'institution d'un "observatoire de la Planète", qu'elle a affiné pour cela ses moyens spatiaux notamment par le satellite européen SPOT 4 et son détecteur nommé "végétation".

En Afrique, elle est à l'origine de l'observatoire du Sahara et du Sahel, outil majeur de la lutte contre la désertification. Elle propose aujourd'hui, avec ses partenaires européens que tous les pays du monde puissent avoir accès aux données spatiales applicables à l'environnement.

Deuxièmement, il conviendrait de mieux cerner le rôle, ou la responsabilité, des pays du Nord. Je pense qu'ils ont à préserver et à restaurer leur propre domaine - eau, air, villes, paysages - ce à quoi leurs gouvernements s'emploient d'inégale façon. Qu'ils ont à s'interdire toutes atteintes à l'environnement des pays du Sud. C'est l'objet de la très stricte législation française sur l'exportation des déchets. Qu'ils doivent contribuer à réduire les altérations de l'environnement global (air, atmosphère, océans, climats) et c'est dans cet esprit que l'Australie et la France ont été les initiatrices de la protection de l'Antarctique et que mon pays adhère aux projets européens de stabilisation, d'ici à 10 ans, des rejets de gaz carbonique, au niveau de 1990. J'ajoute que la France approuve la convention sur les climats, qu'elle a préconisée naguère à La Haye et la Convention sur la diversité biologique même si elle eût préféré des engagements plus audacieux. Mais c'est un début. L'élan est donné, demain je l'espère, on ira plus loin. Pour les mêmes raisons et avec les mêmes remarques, la France adhère à la Déclaration sur les forêts. Je souhaite également que nous nous attelions sans plus attendre à la rédaction d'une Convention de l'eau potable tout aussi indispensable. On s'étonne que cela ne soit pas déjà fait. J'attends enfin que les pays du Nord associent plus étroitement les pays du Sud à la définition des urgences écologiques et qu'ils encouragent l'action des organisations non gouvernementales du Nord et du Sud, que je salue en cette occasion. Troisièmement, les pays du Sud, quelle que soit leur volonté, légitime, de se développer, ne peuvent s'exonérer de leur part de solidarité afin de protéger une biosphère, qui est la même pour tous. Je forme des voeux pour qu'ils veillent à leur environnement immédiat et assurent leur progrès économique et technique sans polluer comme l'ont fait les pays industrialisés dans le passé. Grâce à la technologie et à l'accélération des connaissances ils gagneront, au moins, un siècle !

Mais cela ne sera possible qu'au prix d'un effort planétaire de solidarité, d'aide au transfert de technologies, de partage qui incombe au premier chef aux pays développés. Ces pays, je le répète ici, devraient consacrer, avant l'an 2000, 0,7 % de leur produit national brut à cette aide. La France dont l'effort se monte à ce jour à 0,56 % est résolue à atteindre cet objectif. Elle doublera également sa contribution au Fond d'Environnement Mondial et oeuvre pour la reconduction de la Facilité d'Ajustement Structurel (dans le cadre de l'AID). Elle s'associe à l'initiative européenne pour le financement de l'Agenda 21 et elle participera activement à son exécution. Quatrièmement, l'opinion mondiale et les organisations non-gouvernementales, qui en sont souvent l'expression, attendent certes de la Conférence de Rio des résultats immédiats. Mais que cette conférence soit surtout le début d'un processus destiné à se poursuivre et à s'amplifier.

Fixons un nouveau rendez-vous d'ici trois à cinq ans : avançons dans la mise en oeuvre des quatre grands chapitres d'un programme pour le XXI^e siècle, l'agenda 21 élaboré par cette conférence. Aidons ceux qui en ont besoin en dégageant des financements nouveaux. Mettons en place les institutions, et les mécanismes permanents qui assureront le suivi de nos travaux. La France approuve à cet égard et sans réserve, la création d'une "Commission de développement durable", premier pas vers cette haute autorité mondiale que mon pays avait proposée à La Haye et vers ce "Conseil de la terre" suggéré par le Président Collor, idées moins utopiques qu'il n'y paraît. Je me réjouis de voir les pays de la Communauté européenne resserrer les rangs sur ce point. Et pourquoi le secrétaire général des Nations unies ne recevrait-il pas la mission de faire le point tous les ans sur l'exécution de l'Agenda 21 ?

Pour ne pas alourdir cet exposé, je n'ai pas parlé des pays de l'Europe de l'Est qui souffrent à la fois de l'industrialisation mal gérée comme le Nord et de l'absence d'infrastructures comme le Sud. L'exemple des centrales nucléaires devrait suffire à mobiliser les pays en mesure d'agir dans ce domaine. Ils le feront, je le suppose, en d'autres lieux. Toute réponse aux problèmes posés par l'environnement ne peut qu'être, disons-le sans arrêt, que globale, universelle.

Nous savons qu'il nous reste un immense chemin à parcourir pour rapprocher les points de vue pour dégager des solutions communes. Mais notre rencontre n'aura pas été vaine si elle permet de faire comprendre aux peuples du Sud que l'écologie n'est pas un luxe de nantis et à ceux du Nord qu'il n'est pas de vraie protection de l'environnement sans aide au développement. [...]

Analyse :

L'environnement

Les rapports nord-sud, l'aide au développement

Les rapports Est-Ouest (fin récente de la GF)

Un enjeu diplomatique à plusieurs échelles pour la F, membre permanent du CSONU et instigatrice de la construction européenne (le traité de Maastricht).